

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Comité de direction,
du Comité d'experts et du Conseil de recours de l'Instance
de Pilotage et de Positionnement CFC**

A.Gt 10-06-2021

M.B. 17-06-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 1er, 39, 127, 128, 134 et 138 de la Constitution ;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, article 92bis, § 1^{er}, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993 ;

Vu le décret II du Conseil de la Communauté française du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française ;

Vu le décret II du Conseil régional wallon du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française ;

Vu le décret III de la Commission communautaire française du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française ;

Vu l'accord de coopération du 26 février 2015 conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.» et, en particulier, articles 6, 8 et 9 ;

Vu le décret du 15 mai 2015 de la Communauté française portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.» ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2017 portant désignation des membres du Comité de direction, du Comité d'experts et du Conseil de recours de l'Instance de Pilotage et de Positionnement CFC ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres du Comité de direction de l'Instance de Pilotage et de Positionnement CFC pour un terme de 4 ans :

1° sur proposition du SFMQ :

a) représentant l'enseignement qualifiant :

- effectifs : M. Christian de SELYS, M. Philippe VAN GEEL ;
- suppléants : Mme Suzanne COLLET, M. José SOBLET ;

b) représentant la formation professionnelle organisée sous l'autorité de la Commission communautaire française :

- effectif : M. Christophe MATTART ;
- suppléante : Mme Isabelle VERBRUGGEN ;

c) représentant la formation professionnelle organisée sous l'autorité de la Région wallonne :

- effectif : M. Mathieu GAILLARD ;
- suppléante : Mme Annick MARCHESINI ;

2° sur proposition de l'ARES :

a) représentant les Universités :

- effective : Mme Anne GRZYB ;
- suppléant : M. Arnaud TERMONIA ;

b) représentant les Hautes Ecoles :

- effectif : M. Alain WILKIN ;
- suppléant : M. André COUDYZER ;

c) représentant l'enseignement supérieur de promotion sociale :

- effectif : M. Jacky THYS ;
- suppléant : M. Michel GOSSIAUX ;

d) représentant les Ecoles supérieures des Arts

- effective : Mme Fabienne PIRONET ;
- suppléant : M. Laurent LEPERE ;

3° comme expert indépendant proposé par les représentants visés aux points 1° et 2°. :

à désigner par les membres du Comité de direction

4° conformément à l'article 6, § 3, alinéa 2, 1°, de l'accord de coopération du 26 février 2015, sur proposition des Conseils généraux :

M. Patrick MAGNIETTE.

Article 2. - Sont désignés comme membres du Comité d'experts pour un terme de 4 ans :

1° représentant l'enseignement supérieur universitaire :

- effective : Mme Muriel CONSTAS ;
- suppléante : Mme Angéline AUBERT ;

2° représentant l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles :

- effective : Mme Emmanuelle HAVRENNE ;
- suppléante : Mme Laurence DENIS ;

3° représentant l'enseignement supérieur artistique :

- effectif : M. Laurent GROSS ;
- suppléante : Mme Laurence RASSEL ;

4° représentant l'enseignement secondaire ordinaire :

- effectif : M. Dominique CHEVAL ;
- suppléant : M. Patrick MAGNIETTE ;

5° représentant l'enseignement secondaire spécialisé :

- effectif : M. Patrick LENAERTS ;
- suppléant : M. Pierre TEMPELHOF ;

6° représentant l'enseignement de promotion sociale :

- effective : Mme Pascale LEEGTE ;
- suppléant : M. Axel POLET ;

7° représentant le Service général de l'Inspection :

- effective : Mme Pascale BOUSMAN ;
- suppléante : Mme Sylvie PIRLOT ;

8° représentant l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) :

- effectif : M. Romain PARMENTIER ;
- suppléante : Mme Caty DUYKAERTS ;

9° représentant Le FOREm :

- effective : Mme Catherine DEGAUQUIER ;
- suppléant : M. Stanislas HERRIER ;

10° représentant Bruxelles-Formation :

- effectif : M. Simon DETREZ ;
- suppléante : Mme Isabelle VERBRUGGEN ;

11° représentant l'IFAPME :

- effectif : M. Matthieu STASSIN ;
- suppléante : Mme Annick MARCHESINI ;

12° représentant le Service Formation PME (SFPME) :

- effectif : M. Emmanuel BAUFAYT ;
- suppléant : M. Vincent VLAYEN ;

13° représentant la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FEBISP) :

- effective : Mme Jeanne LODEWIJCK ;
- suppléante : Mme Adèle ESSOH ;

14° représentant l'Interfédération des Entreprises de Formation par le Travail et des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (INTERFEDE) :

- effective : Mme Marina MIRKES ;
- suppléant : M. Raphaël CLAUS ;

15° représentant le Consortium de validation des compétences :

- effectif : M. Donat CARLIER ;
- suppléante : Mme Marily ROST ;

16° représentant les employeurs :

- effectifs : Mme Géraldine MAGALHAES, M. David PISCICELLI, M. Christophe WAMBERSIE ;
- suppléantes : Mme Sophie VASSEN, Mme Anne-Sophie JOSKIN, Mme Sihame AL BARAJRAJI ;

- 17° représentant les travailleurs :

- effectifs : Mme Laure HOMERIN, M. Luca CICCIA, M. Constant KARAMANIS ;
- suppléants : Mme Sabine LIBERT, M. Nicolas VANDENHEEMEL, Mme Sara STEIMES.

Article 3. - Sont désignés comme membres du Conseil de recours de l'Instance de Pilotage et de Positionnement CFC :

1° représentant le Gouvernement wallon :

- Mme Natacha VINCKENBOSCH ;
- M. Laurent WENRIC ;

2° représentant le Gouvernement de la Communauté française :

- Mme Carine SAUCIN ;
- Mme Karin MERTENS ;
- M. David LAHAYE ;

3° représentant le Collège de la Commission communautaire française :

- Mme Adeline REMY ;

4° le président en exercice du Comité de direction de l'Instance de Pilotage et de Positionnement CFC.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2017 portant désignation des membres du Comité de direction, du Comité d'experts et du Conseil de recours de l'Instance de Pilotage et de Positionnement CFC est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 10 juin 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

La Ministre de l'Education,

C. DESIR